

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 novembre 2024

**ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 961

présenté par

Mme Thevenot, M. Mendes, Mme Bergé, M. Bothorel, M. Labaronne, Mme Pouzyreff,  
M. Maillard, Mme Lebec, Mme Le Nabour, M. Midy et Mme Miller

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

La Nation se fixe pour objectif d'augmenter régulièrement les pensions de réversion servies aux conjoints survivants de victimes du terrorisme.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement s'inscrit dans le prolongement du dépôt par le groupe de la France Insoumise d'une proposition de loi n°577 visant à abroger le délit d'apologie du terrorisme du code pénal.

Véritable injure à la mémoire des victimes d'actes terroristes, mais encore et surtout à leurs proches, qui leur survivent dans l'éternelle douleur causée par la perte d'un être cher, cette proposition de loi constitue une initiative profondément antirépublicaine et inhumaine.

Par cet amendement, il est rappelé tous les égards que la Nation doit à la mémoire des victimes de terrorismes, à leurs proches, et sa volonté sans faille de mettre les terroristes et leurs laudateurs hors d'état de nuire.